Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260605-C2026_199-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
26 MAI 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 39
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le un juin à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, M. Jonathan SEKLI, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE, Mme Marie HAMEL-FAURE, M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Étaient absents :
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER

Absent(s) ayant donné pouvoir :
Mme Stéphanie BODIN a donné pouvoir à M. Michel GRIGNON
Mme Sophie JUBIN a donné pouvoir à M. Jonathan SEKLI
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_199 - FINANCES - Fonds de concours "spécial" et « ADS » 2026

Rapporteur : M. Stéphane COMBEAU, Vice-Président

Annule et remplace la délibération C2026_153 visée en Préfecture le 02/06/2026.
L'erreur matérielle porte sur un problème technique de retranscription du pouvoir de Mme Maryse GÉRARD à M. Kévin MENANT (Mme Maryse GÉRARD étant absente).

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260605-C2026_199-DE

Vu l'article 186 de cette loi portant sur le versement de fonds de concours et complétant les lois du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
Vu la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Considérant les délibérations n°2015 02 n°25, 2014 11 n°15 et 2014 06 n°11 portant sur l'ADS,
Considérant les délibérations du Conseil Communautaire C_2026-05 et C_2026-06 en date du 9 février 2026 portant sur l'enveloppe du fonds de concours spécial et du fonds de concours « ADS »,

> La commune de **Le Cours** sollicite le versement de fonds de concours communautaires (délibération en date du 3 mars 2026) :
- au titre de l'enveloppe « fonds de concours ADS » à hauteur de 4 800 €
- au titre de l'enveloppe « fonds de concours spécial »à hauteur de 6 025 €
pour financer les travaux de rénovation de la mairie.

Le plan de financement HT est le suivant :

DÉPENSES	**Montant HT**	**RECETTES**	**Montant**
Travaux de rénovation de la mairie	579 520,00 €	Fonds de concours ADS	4 800,00 €
		Fonds de concours spécial	6 025,00 €
		Autofinancement	568 695,00 €
TOTAL	579 520,00 €	TOTAL	579 520,00 €

> La commune de **Berric** sollicite le versement du fonds de concours communautaire (délibération en date du 3 mars 2026) :
- au titre de l'enveloppe « fonds de concours ADS » à hauteur de 13 000 € pour financer les travaux d'éclairage de la salle de sports.

Le plan de financement HT est le suivant :

DÉPENSES	**Montant HT**	**RECETTES**	**Montant**
Travaux d'éclairage de la salle de sports	35 702,45 €	Fonds de concours ADS	13 000,00 €
		Autofinancement	22 702,45 €
TOTAL	35 702,45 €	TOTAL	35 702,45 €

> La commune de **Rochefort-en-Terre** sollicite le versement du fonds de concours communautaire (délibération en date du 29 avril 2026) :
- au titre de l'enveloppe « fonds de concours ADS » à hauteur de 4 900 € pour financer les travaux de restauration des toilettes du parc du château

Le plan de financement HT est le suivant :

DÉPENSES	**Montant HT**	**RECETTES**	**Montant**
Travaux de restauration des toilettes du parc du château		Fonds de concours ADS	4 900,00€
		Subvention Région	50 000,00 €
Maîtrise d'oeuvre	11 700,00 €		
Travaux	84 576,08 €	Autofinancement	41 376,08 €
TOTAL	96 276,08 €	TOTAL	96 276,08 €

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260605-C2026_199-DE

> La commune de **Saint-Gravé** sollicite le versement de fonds de concours communautaires (délibérations en date du 9 octobre 2025 et du 5 mai 2026) :
- au titre de l'enveloppe « fonds de concours ADS » 2026 à hauteur de 5 800 €
- au titre de l'enveloppe « fond de concours spécial » 2026 à hauteur de 3 675 €
pour financer les travaux du futur bâtiment périscolaire.

Le plan de financement HT est le suivant :

DÉPENSES	**Montant HT**	**RECETTES**	**Montant**
Travaux du futur bâtiment périscolaire Maitrise d'oeuvre Travaux Acquisition terrain et notaire Etude de sol et bornage Contrôles techniques et SPS Divers	 113 507,25 € 1 175 000,00 € 61 875,00 € 9 177,00 € 9 459,00 € 20 000,00 €	Fonds de concours ADS 2026	5 800,00 €
		Fonds de concours spécial 2026	3 675,00 €
		Fonds de concours ADS et fonds spécial 2025	9 175,00 €
		DETR 2026	282 000,00 €
		DRAC 2026	44 700,00 €
		Région	120 000,00 €
		Fonds leader	73 943,00 €
		Fonds feader	125 000,00 €
		MSA Grandir en milieu rural	40 000,00 €
		CAF	45 196,00 €
		Emprunts	300 000,00 €
		Autofinancement	339 529,25 €
TOTAL	1 389 018,25 €	TOTAL	1 389 018,25 €

> La commune de **Questembert** sollicite le versement du fonds de concours communautaire (délibération en date du 18 mai 2026) :
- au titre de l'enveloppe « fonds de concours ADS » à hauteur de 49 400 € pour financer les travaux de construction d'un pavillon de recueillement au cimetière du Grand Célac.

Le plan de financement HT est le suivant :

DÉPENSES	**Montant HT**	**RECETTES**	**Montant**
Travaux	361 540,37 €	Fonds de concours ADS	49 400,00 €
		Autofinancement	312 140,37 €
TOTAL	361 540,37 €	TOTAL	361 540,37 €

Sur avis favorable de la commission Finances réunie le 18 mai 2026,

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260605-C2026_199-DE

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 21 mai 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider le versement du fonds de concours tel que présenté pour

** la commune de Le Cours à hauteur de 4 800 € au titre du fonds de concours « ADS 2026 » et à hauteur de 6 025 € au titre du fonds de concours spécial,*
** la commune de Berric à hauteur de 13 000 € au titre du fonds de concours « ADS 2026 »,*
** la commune de Rochefort-en-Terre de 4 900 € au titre du fonds de concours « ADS 2026 »,*
**la commune de Saint-Gravé à hauteur de 5 800 € au titre du fonds de concours « ADS 2026 » et à hauteur de 3 675 € au titre du fonds de concours spécial,*
** la commune de Questembert à hauteur de 49 400 € au titre du fonds de concours « ADS 2026 ».*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 5 juin 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 05/06/2026
Qualité : PRÉSIDENT